

Jeux olympiques et paralympiques : Soutiens Pratiques aux Agents Mobilisés

Groupe de travail du 25 juin 2024

Ce groupe de travail était présidé par Nadine Richard-Pejus, adjointe au chef du Service des ressources Humaines (SRH) et co-animé par Magali Pecquery, déléguée ministérielle MASA pour les jeux, Sylvie Pierrard, représentante des IGAPS était également présente.

FOAgriculture était représenté par Soizic BLOT.

SOMMAIRE

Plus de problème de garde d'enfant pour les agents mobilisés.....	2
Le dispositif CESU spécial JOP a été déployé.....	2
La mobilisation des SRIAS.....	2
Fluidifier les déplacements pour les agents de l'administration centrale - finalisation de l'organisation pratique (accès aux locaux, taxis etc).....	2
Agents impactés par le déroulement des JOP.....	3
Retour sur les réunions "Anticiper les jeux".....	3
Rappel sur les déplacements durant les JOP en IDF.....	3
Information sur la distribution des places pour la cérémonie d'ouverture des JOP, dans l'objectif d'une large participation aux épreuves sportives.....	3
Publication de nouveau arrêté spécifique JOP.....	3

Résumé :

Solutions de Garde d'Enfants : Les agents mobilisés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 ont reçu des solutions personnalisées pour la garde de leurs enfants, notamment via le dispositif CESU spécial JOP et l'ouverture de places en crèches. Les SRIAS ont également été impliquées pour les agents hors Île-de-France.

Facilitation des Déplacements : Des mesures spécifiques ont été mises en place pour faciliter les déplacements des agents, incluant l'accès à des taxis, des vélos et des accréditations pour accéder aux bâtiments nécessaires.

Participation aux Événements des JOP : Des places pour la cérémonie d'ouverture et pour diverses épreuves ont été distribuées aux agents mobilisés, avec un tirage au sort pour des places supplémentaires, permettant à chaque agent invité de venir accompagné.

Nouveaux Arrêtés et Primes : Un arrêté ministériel et un autre arrêté spécifique ont été publiés, garantissant les compétences juridiques des agents et relevant temporairement les plafonds des régimes indemnitaires pour des primes d'engagement allant jusqu'à 1500 euros. FO Agriculture a demandé une notification des primes pour assurer leur correcte distribution.

Communication et Support : L'administration a organisé des réunions d'anticipation, mis en ligne une FAQ, et diffusé des informations via l'intranet et des flashs info. Mme Pecquery reste disponible pour répondre aux interrogations pendant toute la durée des JOP.

Contexte

Afin d'assurer le bon déroulement des missions des agents mobilisés pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, une série de mesures et dispositifs ont été mis en place par l'administration. Ce compte-rendu détaille les initiatives prises pour répondre aux défis spécifiques rencontrés par les agents, notamment en matière de garde d'enfants, de facilitation des déplacements, de participation aux événements, et de reconnaissance financière. Ces actions visent à soutenir les agents dans leur engagement, en leur offrant des solutions pratiques et adaptées à leurs besoins. Ce document récapitule les principales mesures mises en œuvre et fournit une vue d'ensemble des ressources disponibles pour les agents durant cette période exceptionnelle.

Plus de problème de garde d'enfant pour les agents mobilisés

Les parents qui avaient indiqué avoir des difficultés pour la garde de leur enfant ont été contactés individuellement pour trouver des solutions. Des places en crèches ont été ouvertes aux agents mobilisés.

Le dispositif CESU spécial JOP a été déployé

Il sera actif jusqu'au 8 septembre, le dispositif a été envoyé directement aux agents concernés qui avait été au préalable identifié par les chefs de service.

Pour les DDI, l'information a été envoyée aux directeurs des structures et c'étaient ensuite à eux de transmettre aux agents. Les agents voulant mobiliser les CESU spécifique JOP doivent fournir une attestation de leur mobilisation pour les JOP.

La mobilisation des SRIAS

Le SRIAS Île-de-France (IDF) a pris le relais pour les agents hors de Paris ayant des soucis de garde. Des solutions ont également été proposées pour des gardes hors horaires d'ouverture des crèches, via les SRIAS et association de garde d'enfant. Les SRIAS des structures hors Île-De-France impactés ont également été mobilisés.

Fluidifier les déplacements pour les agents de l'administration centrale - finalisation de l'organisation pratique (accès aux locaux, taxis etc)

Des modalités de transport ont été prises pour les agents qui doivent se déplacer tôt ou tard pour exercer leurs missions pendant les JOP avec l'accès à des taxis. Des vélos ont également été mobilisés pour les déplacements. Des accréditations spécifiques ont été ouvertes pour les agents mobilisés qui doivent avoir accès aux bâtiments.

Agents impactés par le déroulement des JOP

Retour sur les réunions "Anticiper les jeux"

4 réunions ont été organisées, il y a d'ailleurs une FAQ qui est mise en ligne , il y a également un lien sur TCHAP pour interroger directement Mme PECQUERY en cas de besoin , qui reste mobilisé sur l'ensemble de la période.

Rappel sur les déplacements durant les JOP en IDF

Un tableau mis à disposition des agents est quotidiennement mis à jours afin de mentionner les heures à éviter et privilégier pour les déplacements., en fonction également du déroulement des épreuves

Information sur la distribution des places pour la cérémonie d'ouverture des JOP, dans l'objectif d'une large participation aux épreuves sportives

Des places pour la cérémonie d'ouverture ont été proposées aux agents de l'administration centrale qui sont mobilisés pendant les JOP. 1 agent invité peut être accompagné de 3 personnes.

50 places supplémentaires ont été mis au tirage au sort pour l'ensemble des agents du ministère . 300 agents ont répondu à l'inscription pour le tirage au sort. Chaque agent tiré au sort aura également la possibilité d'être accompagné de 3 autres personnes de son choix. Par contre si l'agent tiré au sort ne peut s'y rendre les personnes invitées ne pourront pas accéder aux cérémonies. 1000 places supplémentaires pour accéder à des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques sont mis au tirage au sort également pour les agents de catégorie C et B.

Publication de nouveau arrêté spécifique JOP

L'arrêté ministériel de 12 juin 2024 a pour objectif de donner la compétence juridique aux agents exerçant leur mission d'inspections en renfort dans un département impacté par les JOP, autre que son département d'affectation. Ainsi l'administration garantit la sécurisation juridique des actes que ces agents pourraient être amenés à proposer (fermetures administratives par exemple).

Le préfet de région a demandé à la DRIAAP de travailler avec la DGAL afin de donner les compétences juridiques aux agents. Mais un préalable reste nécessaire, c'est l'autorisation du préfet d'affectation et du préfet d'accueil avant que l'agent intervienne sur un autre département.

Arrêté du 21 juin 2024 : le relèvement des plafonds des régimes indemnitaires. Cet arrêté porte sur le relèvement temporaire, des plafonds des régimes indemnitaires pour verser la prime d'engagement de 500 à 1500 euros. Celui-ci ne prend pas en compte l'ensemble des corps du ministère. Il devra être complété par un autre arrêté ou une annexe afin de prendre en compte l'intégralité des corps concernés. Les Primes JOP seront versées sur la paye de novembre.

FO Agriculture a demandé qu'une notification de primes soit envoyée aux agents concernés afin de vérifier que leur montant ait bien été versé sur le salaire, ainsi les agents sauront différencier la prime JOP et astreinte si ils devaient percevoir les deux le même mois.

Mme PECQUERY reste mobilisé sur l'ensemble de la période des jeux. L'ensemble des informations est sur l'intranet du ministère, un RIALTO spécifique a été rédigé et mis en ligne. Des flashes info ont été envoyés aux agents, et la FAQ a été mise en ligne également.

Conclusion

L'ensemble des dispositifs mis en place pour soutenir les agents mobilisés durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 montre l'effort de l'administration à répondre aux besoins de ses collaborateurs. Qu'il s'agisse de la garde d'enfants, des facilités de transport, des accréditations spécifiques ou des primes, tout est pensé pour permettre aux agents de se concentrer pleinement sur leurs missions essentielles. Le travail concerté des différents services et des structures régionales montre une volonté d'anticipation et de réactivité face aux défis posés par cet événement d'envergure.

FO Agriculture reste à votre écoute, n'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés ou interrogations.

FO Agriculture reste mobilisé tout l'été.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

